HM FORMATION

Programme de formation

Total Covering basique

Durée : 21 heures

Objectifs :

- Connaître les différents films adhésifs pour le Total Covering
- Acquérir la technique de pose de films adhésifs pour le Total Covering

Pré-requis : personnes ayant de l'expérience dans la pose de films adhésifs sur des surfaces planes

Public : Conseillée aux professionnels souhaitant apprendre la technique du Total Covering

Modalités techniques, pédagogique et d'encadrement :
Mise à disposition d'un atelier équipé et dédié à l'apprentissage de la pose de films adhésifs
La pédagogie sera active et participative.
Utilisation des outils adaptés à la pose de films pour le Total Covering
Différents types de films pour l'apprentissage des différentes techniques
Mise en situation pour intervention de qualité et en sécurité.
Véhicules, portes utilitaires en tant que support pédagogique
Fiche pratique «Méthode de pose»
Présentation de réalisations

Modalités d'évaluation des connaissances ou d'appréciation des résultats de l'action de formation : Évaluation théorique (QCM) et évaluation pratique (technique d'application)

Modalité d'évaluation de l'appréciation des participants : Questionnaire d'appréciation à chaud à l'issue de la formation. Et à froid plusieurs mois après la formation pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle.

Modalité de suivi de l'action de formation : Feuille d'émargement co-signée par demi-journée ou séance de formation.

Contenu détaillé de la formation :

- Présentation des participants et de leurs attentes
- Connaissance et évaluation des différents types de films adhésifs et de leurs spécificités techniques
- Conseils sur la préparation d'un Covering

- Présentation des outils et accessoires de pose
- Évaluation du pré-requis
- Techniques d'application sur parties concaves et convexes
- Techniques d'application du microperforé
- Techniques de coupe
- Finitions
- Évaluation de fin de formation

Sanction de la formation : Attestation de formation (L.6353-1 du Code du travail)